



TERMES DE REFERENCE

DIX-SEPT (17) ASSISTANTS TECHNIQUES EN DEVELOPPEMENT LOCAL (ATDL) EN CHARGE DES APPUIS AUX COMMUNES CIBLES AU NIVEAU DES CINQ NOUVELLES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PIC3

1. CONTEXTE

Le Gouvernement malagasy a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour financer une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance dans le cadre du projet intitulé « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive » (PIC3). Cette nouvelle phase permettra d'ajouter, en sus du Tourisme et de l'Agribusiness, le secteur Digital en tant que nouveau secteur cible du projet, et également d'étendre les zones géographiques d'intervention du projet. Ce nouveau projet s'inscrit aussi dans un objectif de contribuer à la relance économique suite à la pandémie de COVID-19 qui affecte le pays depuis mars 2020.

L'objectif du Projet est d'accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles de Madagascar à travers les secteurs Agrobusiness, Tourisme et Digital.

La phase actuelle du Projet PIC2-2 couvre quatre zones géographiques à savoir la région DIANA, ATSIMO ANDREFANA, ANOSY (Sud) et l'île de Sainte Marie.

Sont venus s'y ajouter dans le cadre du nouveau projet PIC3 d'une part le corridor Est du pays incluant les régions ANALANJIROFO, ATSINANANA, VATOVAVY, FITOVINANY, ATSIMO ATSINANANA et, d'autre part, la région d'ANALAMANGA.

En complément des 80 communes cibles du PIC2-2, des communes sélectionnées au niveau de ces cinq nouvelles Régions d'intervention bénéficieront de façon progressive cet appui du PIC3. Le choix de ces communes, dans un processus participatif impliquant les autorités régionales, est en lien avec le développement des secteurs tourisme et agribusiness soutenus par le Projet.

L'approche intégrée du Projet l'amène à intervenir sur plusieurs axes complémentaires, dont :

- L'amélioration de l'environnement des affaires au niveau national
- Des appuis transversaux ou régionaux aux secteurs économiques cibles
- La réhabilitation sélective d'infrastructures liées aux secteurs cibles ;
- Le renforcement de la gouvernance locale ;
- Des programmes de soutien financier et technique à l'entrepreneuriat et à des projets privés

Dans son volet Renforcement de la Gouvernance, trois (03) axes d'intervention sont retenus :

- Axe1 : Sécurisation et augmentation des revenus locaux (renforcement des capacités de réponses des collectivités par rapport aux besoins des populations et des opérateurs économiques) ;
- Axe 2 : Restauration et renforcement de la gouvernance et de la qualité de services (gestion financière et budgétaire, redevabilité, etc.) ;
- Axe3 : Appui de la gouvernance aux secteurs tourisme et agribusiness soutenus par le Projet (planification territoriale, implication des CTD dans les plateformes, application des mesures de régulation, promotion du partenariat pour le développement local, réalisation d'investissement, entretien et maintenance des réalisations, etc.)

Dans cette nouvelle phase du projet, l'effort sera focalisé dans (i) la mise en place des fondamentaux de la gouvernance au niveau des collectivités ciblées, (ii) la dissémination des acquis des projets PIC et (iii) le renforcement de la gouvernance économique liée au secteur tourisme et les filières agribusiness soutenus par le Projet

L'intervention s'étale sur plusieurs communes. Ces cinq nouveaux pôles d'intervention (Analanjirifo, Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany et Atsimo Atsinanana) sont organisés en dix-sept sous zones selon leur vocation économique et leur situation géographique.

Au vu de ce contexte, le Projet propose l'intervention de dix-sept Assistants Techniques en Développement Local (ATDL), chargé de la mise en œuvre de ce programme de renforcement des communes sur ces cinq nouvelles zones cibles.

2. MISSIONS ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Les missions principales du consultant seront de mener un travail d'appui-conseil aux responsables communaux (i) dans la mise en œuvre des activités d'amélioration des revenus communaux/municipaux ; (ii) d'appuyer le renforcement de la gestion financière et budgétaire, la gestion des ressources humaines et la qualité de services fournis par la commune ; (iii) et d'assurer l'appui de la gouvernance aux secteurs/filières soutenus par le Projet.

Les tâches, sans être exhaustives, peuvent se résumer comme suit :

a) Amélioration/ actualisation du système fiscal et du recouvrement

- Accompagner les responsables communaux dans la mise en œuvre des actions conduisant à l'amélioration des ressources fiscales, notamment les fiscalités foncières, et parafiscales, plus particulièrement les recettes provenant des secteurs soutenus par le Projet (intensifier le recouvrement des recettes « classiques » et identifier de nouvelles ressources potentielles) ;
- Accompagner les services communaux dans toutes les actions de sensibilisation et d'information et faciliter l'interface entre ces derniers et les autres parties prenantes dans la mobilisation des ressources (Fokontany, DRI, etc.) ;

b) Renforcement des capacités des personnels communaux, amélioration de la gestion et des services fournis

- Poursuivre la mise en œuvre des outils de gouvernance locale déjà existants au niveau des communes ;
- Identifier les besoins en renforcement de capacités et développer un système de transfert de compétences efficaces au sein des services communaux en collaboration avec les services techniques déconcentrés concernés ;
- Appuyer l'amélioration de leur gestion financière et budgétaire ;
- Capitaliser et consolider les acquis en matière de standard de service ;
- Appuyer les nouvelles communes d'intervention dans le rétablissement des fondamentaux de la gouvernance locale

c) Planification territoriale et appui de la gouvernance aux secteurs/filières soutenus

- Accompagner les communes et les groupements des communes à élaborer un document contenant les « Informations sur leur territoire, notamment économique » en vue d'un plan de développement à portée court et moyen terme
- Accompagner les communes et les groupements des communes à réaliser des projets de développement à vocation économique financés par des Grants
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions communales liées au développement des secteurs/filières soutenus par le Projet (réalisation et gestion des investissements communaux, entretien/maintenance, nettoyage/propreté des villages, application des mesures de régulation prises au

niveau des plateformes sectorielles, éventuelle opération de sécurisation foncière des terrains de culture, recensement des producteurs, etc.) ;

Et toute autre mission assignée par le Coordinateur National du Projet PIC

3. LA DUREE DU MANDAT ET LE LIEU DE TRAVAIL

Les Consultants seront basés à un chef-lieu de district et interviennent dans les Communes cibles du projet (cf. tableau ci-dessous). Ils pourraient être appelés à intervenir dans les communes avoisinantes. Ils travailleront sous la coordination de chaque Spécialiste en gouvernance locale de leur Unité de Coordination régionale respective.

Lots / UCR PIC de rattachement	Base	Communes cibles
1 / Analanjirofo	Fénérive-Est	1-CR Vohivelo, 2-CR Mahambo, 3-CR Saranambana 4-CR Miorimivalagana
2 / Analanjirofo	Vavatenina	1- CU Vavatenina 2- CR Sahatavy, 3- CR Anjahambe, 4- CR Andasibe 5- CR Ambatoharanana
3 / Analanjirofo	Soanierana Ivongo	1- CU Soanierana Ivongo 2- CR Manompana, 3- CR Ambahoabe 4- CR Ambinanisakana
4 / Analanjirofo	Mananara Nord	1- CU Mananara-Nord et 2-CU Maroantsetra 3- CR Imorona, (District Mananara-Nord) 4- CR Antanambe (District Mananara-Nord) 5- CR Ratambe (District Maroantsetra)
5 / Atsinanana	Toamasina	1- CR Mahavelona, 2- CR Antetazambo, 3- CR Ampasimbe Onibe, 4- CR Fanandrana 5- CR Amboditandroho
6 / Atsinanana	Brickaville	1 -CR Ambinaninony, 2- CR Andovoranto, 3- CR Vohitranivona 4- CR Antsampanana
7 / Atsinanana	Vatomandry	1- CU Tanambao Manampotsy (District Tanambao Manampotsy) 2- CR Sahamatevina, 3- CR Maintinandry, 4 – CR Ilaka-Est

		5- CR Tsivangiana
8 / Atsinanana	Mahanoro	1-CR Betsizaraina, 2- CR Ambodiharina, 3- CR Masomeloka 4 - CRAmbodibonara
9 / Vatovavy	Mananjary	1-CR Ambohitsara-Est, 2- Mahela et 3-Ankatafana
10 / Vatovavy	Nosy Varika	1- CU Nosy Varika 2- CR Ambodiriana-Sahafaly et 3- Ambahy
11 / Vatovavy	Ifanadiana	1- CU Ifanadiana 2- CR Ranomafana et 3- Kelilalina
12 / Fitovinany	Manakara	1- CR Namorona, 2- CR Ambila, 3- CR Sahasinaka 4- CR Lokomby
13 / Fitovinany	Ikongo	1- CU Ikongo Centre 2- CR Ifanirea, 3- CR Tolongoina 4- CR Manapatrana
14 / Fitovinany	Vohipeno	1- CR Ivato, 2 –CR Andemaka 3- CR Vohidava 4- CR Ambotaka 5- CR Vohimasina Nord
15 / Atsimo Atsinanana	Farafangana	1- CR Vohitromby et 2- CR Ambohimandroso (District Farafangana) 3- CR Masianaky, 4- CR Mahatangy 5- CR Vohitrambo (District Vangaindrano)
16 / Atsimo Atsinanana	Vondrozo	1- CU Vondrozo 2- CR Ankoharano 3- CR Karianga
17 / Atsimo Atsinanana	Midongy Sud	1- CR Andranolalina, 2- CR Nosifeno 3- CR Ankazovelo (District Midongy Atsimo) 4- CR Befotaka Sud et 5- CR Antaninarenina (District Befotaka)

Nonobstant leurs lieux d'affectation, selon les besoins, chaque AT pourra être appelé à effectuer des déplacements dans d'autres zones d'intervention du PIC. En tant que de besoin, la Coordination Nationale du Projet peut l'affecter à une autre zone d'action du PIC.

Le contrat sera un contrat de consultant à plein temps pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois renouvelables, du 01 décembre 2023 au 30 novembre 2025, et soumise à évaluation satisfaisante des performances tous les 12 mois.

4. LES RESULTATS ATTENDUS

Livrables

- Un rapport de diagnostic organisationnel et un plan d'action semestriel, incluant un plan d'action de mobilisation des ressources et la stratégie de gestion et de maintenance des équipements et infrastructures réalisées, validé par les responsables communaux au plus tard 2 mois après signature du contrat (Baseline, objectifs, actions prioritaires, résultats attendus, indicateurs de performance mesurables et réalisables) ;
- Des rapports mensuels et annuels relatant les actions entreprises et les résultats obtenus durant les périodes ;
- Un rapport de fin de mandat capitalisant les bonnes pratiques, les mesures d'adaptation adoptées, et les recommandations

Objectifs de performance

- Les recettes propres recouvrées pour 2024 au niveau des communes d'intervention doivent atteindre au moins les réalisations de 2023
- D'ici fin 2025, une augmentation moyenne des recettes propres d'au moins 20% par an sera réalisée par les communes rurales cibles par rapport à la réalisation 2023
- D'ici fin 2025, 6% des dépenses réalisées sont affectées à des dépenses d'investissement

5. PROFIL

- Ayant au moins de Bac+3 en Géographie, économie, sociologie, travail social, ou domaines équivalents
- Justifiant au moins 5 ans d'expériences dans des projets de développement, en particulier en matière de gouvernance et de développement économique local
- Disposant d'expérience en matière de décentralisation, de déconcentration et de finance locale
- Disposant d'expériences en animation et mobilisation sociale
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Connaissance de la Région d'intervention choisie
- Méthodique et rigoureux
- Titulaire d'un permis A